

Produits de la pêche japonais, échec des négociations bilatérales à l'OMC

La Corée du Sud et le Japon ont mené des négociations au secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève sur la régulation coréenne frappant les importations de produits de la pêche provenant de la région de Fukushima, au Japon, mais deux jours (24-25 juin) de discussions se sont clôturés sans résultat. Le dernier recours serait une résolution forcée à travers la médiation d'un sous-comité de l'OMC.

D'après le ministère du Commerce et de l'Industrie, les négociations bilatérales se sont déroulées pendant deux jours mais les deux parties ont conclu leurs discussions avec des écarts de position dans chaque camp. Suite à cet échec, le Japon pourrait demander à l'OMC de procéder à une résolution du conflit en désignant des panels.

Le Japon exige la levée immédiate de l'interdiction d'importation de ces produits de la pêche en Corée du Sud. Tokyo parle de non-conformité de la régulation coréenne en vertu de la transparence des Mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et des preuves scientifiques.

Le gouvernement sud-coréen a interdit 50 produits originaires de Fukushima à la suite de l'accident nucléaire en mars 2011. En raison de risques de pollution radioactive pour les Coréens, le gouvernement a banni en septembre 2013 l'importation de tous les produits de la pêche de huit préfectures avoisinant Fukushima

Source : <http://french.yonhapnews.co.kr/national/2015/06/26/0300000000AFR20150626000200884.HTML>